



Le Saint-Siège

***DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
A S. E. IL SIG. EMANUELE SCAMMACCA
DEL MURGO E DELL'AGNONE,
NUOVO AMBASCIATORE DELL'ITALIA PRESSO LA SANTA SEDE****

Giovedì, 17 marzo 1988

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Au moment d'entreprendre votre mission d'Ambassadeur extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire de la République italienne près le Saint-Siège, vous avez bien voulu m'adresser de nobles et courtoises expressions de satisfaction, assurant en même temps de votre disponibilité pour une collaboration cordiale et franche. Je vous en suis sincèrement reconnaissant.

Je voudrais d'abord adresser une déférente pensée à Monsieur le Président de la République Francesco Cossiga qui accomplit avec sagesse son haut mandat pour le bien du Pays. Je vous prie de bien vouloir vous faire l'interprète de mes sentiments auprès du Chef de l'État.

Je voudrais d'abord adresser une déférente pensée à Monsieur le Président de la République Francesco Cossiga qui accomplit avec sagesse son haut mandat pour le bien du Pays. Je vous prie de bien vouloir vous faire l'interprète de mes sentiments auprès du Chef de l'État.

Au moment d'assumer votre absorbante mission, jusqu'à présent dignement accomplie par votre estimé prédécesseur, vous avez désiré mettre en relief le caractère particulier des liens qui unissent l'Italie au Saint-Siège. Et à juste titre: l'histoire séculière du peuple italien est en effet, dans toutes ses expressions, profondément marquée par le catholicisme qui a tant contribué à la richesse culturelle dont l'Italie est si fière. Les plus récents événements de l'Italie moderne, engagée dans la récupération des libertés civiles et politiques, ont vu, eux aussi, les catholiques

activement présents apportant à la lumière de leur foi une contribution spécifique pour la fondation de l'État sur des valeurs authentiquement humaines dans le sillage des traditions chrétiennes de la Nation.

2. Le caractère universel de la mission liée à la charge de Successeur de Pierre – loin de l'atténuer – exalte ma sollicitude apostolique en faveur de l'Église, de l'Église de Rome qui m'est confiée, et des Églises particulières qui sont en Italie.

Appelé par un mystérieux dessein de Dieu d'une terre lointaine au «munus petrinum», j'ai senti que les paroles: «Sors de ta terre et va où je t'enverrai» s'adressaient à moi. Et cette terre est devenue également ma terre – comme j'ai eu l'occasion de le dire le jour même de mon élection au Siège pontifical, et ses attentes et ses aspirations, ses réalisations et ses espérances sont devenues également les miennes.

Le service pastoral que j'accomplis dans l'Église de Rome et mes voyages dans les différents diocèses d'Italie ont pour but la croissance dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour des catholiques italiens que j'encourage à s'engager, par un dialogue loyal et respectueux avec tous, dans une collaboration toujours plus efficace entre l'Église et l'État, pour le bien des personnes individuelles et de la communauté.

Monsieur l'Ambassadeur, vous avez bien voulu rappeler l'accord par lequel les deux parties ont voulu récemment confirmer d'une part la distinction entre communauté ecclésiale et communauté politique, et d'autre part assurer une collaboration toujours plus profitable entre elles, étant toutes deux, même si à des titres divers, au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes personnes qui forment le tissu vivant de la Nation. Le Saint-Siège, en ce qui le concerne, est parfaitement convaincu qu'il doit continuer à agir dans ce sens et souhaite que d'éventuelles difficultés d'application trouvent toujours des solutions équitables et satisfaisantes pour tous, uniquement inspirées par le souci du bien commun et recherchées avec une franche disponibilité et une estime réciproque.

3. Dans ce contexte je ne puis manquer de confirmer l'attention que j'apporte aux problèmes de la formation des nouvelles générations. Il a été justement reconnu qu'une éducation qui n'accorde pas l'espace voulu à la dimension religieuse qui dans la société italienne s'est exprimée et s'exprime historiquement avec grande prépondérance dans la religion catholique, serait privée de ses racines éthiques et culturelles. Malgré certaines apparences contraires qui se constatent dans certains domaines, la société italienne d'aujourd'hui se démontre toutefois sensible aux valeurs religieuses, chrétiennes et catholiques. Le choix largement majoritaire de l'enseignement religieux dans l'école publique en est une preuve éloquente.

C'est également avec une attention particulière qu'aujourd'hui la famille est suivie en Italie, malgré les signes préoccupants – que je veux espérer seulement sectoriaux et temporaires – d'un certain

relâchement éthique. L'Église entend agir pour la confirmation et – le cas échéant – pour la récupération des valeurs de la famille, consciente d'offrir, par sa sollicitude, une riche contribution à la croissance de la société. D'autre part l'Église espère que les Autorités publiques et toutes les communautés sociales se prodigueront, avec le même dévouement pour la défense et la promotion de l'Institution familiale que la Constitution italienne elle-même situe parmi les points de repère de la vie civile.

4. C'est à juste titre qu'on a relevé que la Charte Constitutionnelle italienne contient parmi ses éléments inéluctables la promotion et la protection de la personne humaine. Or, on sait bien que la spéculation philosophique et théologique chrétienne a contribué de manière spécifique et décisive à l'élaboration du concept de personne.

L'Église se sent engagée à protéger l'existence, la dignité et l'inviolabilité de la personne humaine à chaque moment de son existence et, de même, à promouvoir le développement de sa dimension tant individuelle que sociale: elle encourage ses fils à ne jamais négliger une occasion de se rendre utiles dans un secteur si important, avec une considération particulière pour les différentes sortes de volontariat destiné à porter aide et secours aux anciennes et nouvelles formes de souffrance et de pauvreté.

J'aimerais rappeler ici que le thème de la personne se trouve également au centre de la récente Encyclique: «Sollicitudo rei socialis» dans laquelle j'ai voulu présenter les nouvelles et les plus pressantes exigences de la solidarité dans le cadre d'un même Pays et dans les relations entre les divers pays et entre les différents «mondes» dans une perspective planétaire. Dans cette perspective se situe l'aspiration à la paix que l'Église partage avec toute personne de bonne volonté et soutient laborieusement de son action dans les différentes parties du monde. Cette aspiration est vivement ressentie par le peuple italien qui en a fait une valeur déterminante de sa Charte Constitutionnelle.

5. Promotion de toute valeur authentiquement humaine, protection de la personne et de ses droits inaliénables, renforcement de la paix à l'intérieur de la nation et dans les relations internationales: voilà quelques-uns des objectifs de la collaboration entre l'Église et l'État en Italie. Je crois, plein de confiance, Monsieur l'Ambassadeur que, grâce aussi à votre activité, l'entente réciproque pourra encore progresser à l'avenir et aider à atteindre toujours plus pleinement et sûrement les buts mentionnés.

Dans cette perspective, je suis heureux de pouvoir vous assurer de la disponibilité sans réserve du Saint-Siège et de la Conférence Épiscopale Italienne activement engagés dans la réalisation des accords concordataires qui prévoient l'intervention des différentes communautés ecclésiales dans leurs divers éléments. En même temps j'accueille avec plaisir l'attestation de dispositions semblables de la part des Autorités de l'État italien. Et j'exprime l'espérance d'un travail fécond dans un climat de dialogue ouvert et cordial.

Au moment de recevoir vos Lettres de Créance, c'est avec ces sentiments que bien volontiers, j'adresse à Votre Excellence mes meilleurs vœux pour le succès de votre mission pour laquelle j'invoque la protection du Seigneur.

A vous même, aux membres de votre famille et à vos collaborateurs, je donne de tout cœur la Bénédiction Apostolique que vous avez sollicitée, et je l'étends avec la plus grande bienveillance au Chef de l'Etat, aux Autorités et à tout le cher peuple italien.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.16 p.10.*

© Copyright 1988 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana